

COMITÉ PERMANENT DES PROGRAMMES ET DES FINANCES

Trente-deuxième session

RAPPORT DU

COMITÉ PERMANENT DES PROGRAMMES ET DES FINANCES

SUR SA TRENTE-DEUXIÈME SESSION

Genève

27 et 28 juin 2023

Rapporteur : M. L. J. Chuquihuara Chil (Pérou)

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES	i
Sigles et acronymes	ii
Introduction et ouverture de la session	1
Adoption de l'ordre du jour.....	2
Pouvoirs des représentants.....	2
Rapport de situation sur les contributions assignées restant dues à la partie administrative du budget et sur le droit de vote des États Membres.....	2
Exposé du Directeur général	2
a) Rapport annuel 2022	2
b) Point sur les activités en cours	2
Rapport financier de l'exercice clôturé le 31 décembre 2022	7
Révision du Programme et Budget pour 2023	9
Barème des quotes-parts pour 2024.....	12
Rapport de la Présidente du Groupe de travail sur les partenariats, la gouvernance et les priorités organisationnelles de l'OIM	12
Plans concernant le bâtiment du Siège de l'OIM – Informations actualisées.....	13
Échange de vues sur les thèmes proposés par les Membres.....	13
a) Approche globale de l'OIM en matière de déplacements dus aux catastrophes	13
b) Renforcement de la protection sociale des migrants et des populations en situation de vulnérabilité, y compris les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays	17
Rapport sur le Fonds de l'OIM pour le développement.....	20
Rapport sur les réponses de l'OIM aux crises migratoires.....	23
Partenariats de l'OIM avec le secteur privé	24
Autres questions.....	26
Clôture de la session.....	26

Sigles et acronymes

COP 27	Vingt-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
COVID-19	Maladie à coronavirus 2019
HCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
MOPAN	Réseau d'évaluation de la performance des organisations multilatérales
OIT	Organisation internationale du Travail
OMS	Organisation mondiale de la Santé
RSO	Revenus de soutien opérationnel
WASH	Eau, assainissement et hygiène

**RAPPORT DU
COMITÉ PERMANENT DES PROGRAMMES ET DES FINANCES
SUR SA TRENTE-DEUXIÈME SESSION**

Introduction et ouverture de la session

1. Le Comité permanent des programmes et des finances s'est réuni pour sa trente-deuxième session au Centre international de conférences Genève, à Genève (Suisse), les 27 et 28 juin 2023. Il a tenu quatre séances en mode hybride, présidées par M^{me} K. Stasch (Allemagne), auxquelles certains participants ont pris part à distance.

2. La Présidente a déclaré ouverte la trente-deuxième session du Comité permanent des programmes et des finances le mardi 27 juin 2023 à 10 h 5.

3. Les États Membres ci-après étaient représentés¹ :

Afrique du Sud	Égypte	Madagascar	République-Unie de
Algérie	El Salvador	Malawi	Tanzanie
Allemagne	Équateur	Mali	Roumanie
Angola	Espagne	Malte	Royaume-Uni
Argentine	Estonie	Maroc	Rwanda
Arménie	Eswatini	Mexique	Saint-Siège
Australie	États-Unis d'Amérique	Monténégro	Sénégal
Autriche	Éthiopie	Mozambique	Serbie
Azerbaïdjan	Fédération de Russie	Myanmar	Sierra Leone
Bahamas	Finlande	Namibie	Slovaquie
Bangladesh	France	Nicaragua	Soudan
Barbade	Gabon	Niger	Sri Lanka
Bélarus	Gambie	Nigéria	Suède
Belgique	Géorgie	Norvège	Suisse
Bolivie (État plurinational de)	Ghana	Nouvelle-Zélande	Tchad
Botswana	Grèce	Ouganda	Tchéquie
Brésil	Honduras	Pakistan	Thaïlande
Bulgarie	Hongrie	Panama	Timor-Leste
Burkina Faso	Inde	Paraguay	Togo
Cambodge	Iran (République islamique d')	Pays-Bas	Tunisie
Cameroun	Irlande	Pérou	Türkiye
Canada	Italie	Philippines	Ukraine
Chypre	Japon	Pologne	Vanuatu
Colombie	Jordanie	Portugal	Venezuela (République bolivarienne du)
Congo	Kazakhstan	République de Corée	Viet Nam
Costa Rica	Kenya	République démocratique du Congo	Yémen
Côte d'Ivoire	Lesotho	République démocratique	Zambie
Croatie	Lettonie	populaire lao	Zimbabwe
Cuba	Libye	République démocratique	
Danemark	Lituanie	populaire lao	
Djibouti	Macédoine du Nord	République dominicaine	

¹ La liste des participants est reproduite dans le document S/32/12. Sauf indication contraire, les documents et diaporamas sont tous disponibles sur le site Web de l'OIM, sous la rubrique du [Comité permanent](#).

4. En réponse à une demande formulée par la délégation permanente de l'Union européenne et la Représentation permanente de la Suède pour le compte de la présidence tournante de l'Union européenne, les États Membres ont accepté que des représentants de l'Union européenne prennent part aux délibérations en qualité d'experts.

Adoption de l'ordre du jour

5. Le Comité permanent a adopté l'ordre du jour provisoire figurant dans le document S/32/1, qui a été publié ultérieurement sous la cote S/32/11.

Pouvoirs des représentants

6. Le Comité permanent a noté que la Présidente avait confirmé que les pouvoirs des représentants des États Membres énumérés au paragraphe 3 avaient été trouvés en bonne et due forme.

Rapport de situation sur les contributions assignées restant dues à la partie administrative du budget et sur le droit de vote des États Membres

7. L'Administration a présenté le document intitulé Rapport de situation sur les contributions assignées restant dues à la partie administrative du budget et sur le droit de vote des États Membres (au 1^{er} mai 2023) (C/114/4). Le total des contributions assignées restant dues pour 2022 et les années antérieures et de celles à régler pour 2023 s'élevait, à cette date, à 56 300 126 francs suisses. Depuis la parution du document, cependant, des paiements avaient été reçus de 34 États Membres, réduisant ce montant à 47,3 millions de francs suisses. En conséquence, le nombre d'États Membres visés par les dispositions de l'article 4 de la Constitution était passé de 31 à 17, dont 11 conservaient leur droit de vote. Pour l'heure, cinq États Membres en retard de paiement avaient négocié un échéancier de paiement.

8. L'Administration a rappelé que les États Membres en retard de paiement avaient la possibilité de souscrire un échéancier de paiement souple qui leur permettait de s'acquitter de leurs contributions en souffrance de la façon qui leur convenait le mieux. Un tel échéancier de paiement prévoyait que l'État Membre effectue un premier paiement en règlement de la contribution assignée due pour l'année en cours et souscrive à un échéancier de paiement pluriannuel. Il offrait en outre la possibilité à cet État de régler ses arriérés dans la monnaie locale, à condition que l'Organisation soit en mesure d'utiliser les fonds dans le pays en question.

9. Le Comité permanent a pris note des informations figurant dans le document C/114/4 et des renseignements additionnels communiqués par l'Administration. Il a vivement engagé les États Membres en retard de paiement à s'acquitter intégralement de leurs contributions ou, en consultation avec l'Administration, à conclure un échéancier de paiement auquel ils se conformeraient pleinement.

Exposé du Directeur général

a) Rapport annuel 2022

b) Point sur les activités en cours

10. Le Directeur général a prononcé une déclaration intégralement reproduite sous la cote S/32/10, complétée par un diaporama, dans laquelle il a résumé le contenu du Rapport annuel abrégé 2022 (document C/114/5), du Rapport annuel 2022 (document C/114/INF/1) et du document intitulé Mise en œuvre du Cadre de gouvernance interne – Informations actualisées n° 8 (S/32/INF/1). À l'approche de la fin de son mandat, il est brièvement revenu non seulement sur certains événements

de 2022, mais également sur les changements, prévus ou non, survenus au cours des cinq années qu'il avait passées à l'OIM, et sur la capacité de l'Organisation à s'adapter et à y réagir en conséquence. Il avait vu le personnel de l'OIM œuvrer sous une pression sans précédent et relever de nouveaux défis avec engagement, professionnalisme et ingéniosité, résolvant des problèmes d'une façon dont peu d'organisations pouvaient se targuer, ce qui lui avait inspiré un profond sentiment de fierté qui perdurerait longtemps après son départ. Cela avait été un honneur de diriger l'Organisation à un moment si décisif de son histoire, et de contribuer à la porter vers un niveau supérieur de maturité en sa qualité de membre du système des Nations Unies. Il se réjouissait que l'Organisation soit confiée à quelqu'un qui la connaissait bien et attachait une grande importance à une transition fluide vers la nouvelle direction.

11. Il a, en outre, informé le Comité permanent des évolutions institutionnelles survenues en 2022, notamment en ce qui concernait le Cadre de gouvernance interne et la Vision stratégique pour 2019-2023. Conjointement avec l'Administration, et en particulier avec l'ancienne Directrice générale adjointe, M^{me} Laura Thompson, il avait jeté les fondements qui permettraient à l'OIM de prospérer au cours de la décennie à venir, ouvrant ainsi la voie à la définition d'un programme clair en interne et en externe. Si ces réalisations devaient encore être consolidées, il existait désormais une plus grande cohérence entre les domaines programmatiques et une vision axée sur des objectifs plus généraux avait permis d'éliminer des cloisonnements.

12. Les migrants incarnaient nombre des valeurs que l'on espérait voir en ses dirigeants, et notamment l'ouverture et le courage. Il espérait que chacun en tirerait des leçons.

13. Le Comité permanent était également saisi du projet de résolution concernant le Rapport annuel 2022 (document S/32/L/1).

14. Au cours de la discussion qui a suivi, de nombreux orateurs ont remercié le Directeur général pour son rapport et pour le dévouement avec lequel il avait servi l'OIM pendant ces cinq années. Durant son mandat, des progrès notables avaient été accomplis pour ancrer l'Organisation dans le 21^e siècle, et l'adoption de la Vision stratégique avait renforcé l'OIM, désormais mieux armée pour relever les défis à venir. Sous sa conduite, l'OIM avait sensiblement amélioré la dignité des migrants dans le monde entier.

15. Ils ont aussi chaleureusement félicité la nouvelle Directrice générale pour son élection et se réjouissaient de poursuivre la coopération au même niveau avec elle. Il était crucial que l'OIM ne perde pas son élan réformateur et que la transition vers la nouvelle direction s'opère de manière fluide. Ils étaient convaincus que M^{me} Pope continuerait d'exercer ses fonctions avec intégrité, discernement et un sens aigu des responsabilités.

16. De vifs remerciements ont été adressés au personnel de l'OIM pour son dévouement et l'action qu'il menait sans relâche dans le monde, souvent dans des conditions très difficiles.

17. Passant au Rapport annuel 2022, plusieurs représentations ont remercié l'OIM pour l'intensification rapide de son action et sa souplesse dans les situations de crise émergente et prolongée comme en Afghanistan, au Soudan et en Ukraine, ainsi que pour son aide, son expertise et ses conseils en ce qui concernait l'intégration des migrants, l'aide au retour volontaire et les efforts visant à lutter contre le trafic illicite et la traite d'êtres humains dans des contextes difficiles allant du terrorisme au conflit armé et au changement climatique, tous ayant des effets dévastateurs sur les migrants et le respect de leurs droits humains fondamentaux. Elles ont constaté le nombre croissant de personnes qui étaient déplacées à l'intérieur de leur pays et au-delà des frontières en raison tant de catastrophes d'origine climatique que de crises d'origine humaine, et ont encouragé l'OIM à continuer d'identifier les zones de vulnérabilité potentielle et d'investir dans la résilience des

communautés locales. Elles ont salué l'expertise de l'OIM et la mise en œuvre de programmes dans les domaines de l'action humanitaire, du développement et de la paix.

18. La migration était un facteur d'innovation, de prospérité et de développement durable, et les migrants contribuaient à la croissance économique. Des migrations humaines et ordonnées profitaient aux migrants et aux sociétés. Il était donc important d'améliorer les possibilités de migration légale et de remédier aux pénuries de main-d'œuvre tout en respectant les compétences et les politiques nationales, et en luttant contre les causes profondes de la migration.

19. L'OIM a été félicitée pour avoir placé la question de la mobilité humaine et ses articulations avec le changement climatique au premier plan des discussions menées dans le cadre de la COP 27, qui avaient abouti à une décision historique sur les modalités de financement visant à répondre aux pertes et aux préjudices associés aux effets néfastes du changement climatique. Cette décision constituait un exemple concret de passage de la parole à l'acte, réalisé grâce à l'OIM. L'Organisation a également été félicitée pour avoir alloué 30 % de la partie opérationnelle du budget à l'action climatique et à la réduction des risques, près de la moitié des bureaux de pays de l'OIM menant des activités connexes. La Matrice de suivi des déplacements intégrait-elle cette composante dans ses prévisions ?

20. Les efforts déployés sans relâche par l'OIM, en sa qualité de Coordonnateur du Réseau des Nations Unies sur les migrations, en vue de promouvoir la mise en œuvre du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières dans un contexte de défis croissants et du fossé persistant entre les besoins et les ressources, ont été salués. En 2022, ces efforts avaient mené au succès de la première édition du Forum d'examen des migrations internationales et à l'adoption de sa Déclaration sur les progrès réalisés. La participation accrue de l'Organisation au sein du système des Nations Unies avait en outre contribué à intégrer les questions de migration et leur assurer une place centrale dans le discours mondial. Grâce au fonds d'affectation spéciale pluripartenaire pour la migration, à propos duquel plusieurs États Membres se sont dits heureux de contribuer, de nombreux projets visant à réaliser les objectifs du Pacte mondial avaient été mis en œuvre, l'OIM jouant un rôle clé à cet égard.

21. Pour ce qui était des activités futures, un groupe régional s'est félicité du partenariat entre l'Organisation et le Mécanisme des maires, qui favorisait la mobilisation locale en faveur du Pacte mondial en amont de la prochaine édition du Forum d'examen des migrations internationales. Il a appelé de ses vœux une collaboration étroite et un suivi régulier de l'Appel à l'action locale pour les migrants et les réfugiés, en vue d'obtenir les résultats souhaités. Un État Membre a suggéré que l'OIM formule des orientations relatives au processus des examens régionaux du Pacte mondial en 2023 et en 2024.

22. L'OIM a été encouragée à poursuivre sa collaboration étroite avec des partenaires tels que le HCR, notamment dans le but de renforcer la mobilité de la main-d'œuvre au titre de voie complémentaire pour les réfugiés et les demandeurs d'asile, à même d'alléger la charge qui pesait sur les communautés d'accueil tout en atténuant le risque de fuite des cerveaux. En leur qualité de pays d'origine, de transit et de destination, les États Membres étaient convaincus que la migration devait être envisagée de manière holistique, en plaçant les droits et la dignité des migrants et de leurs communautés d'accueil au cœur de l'action menée. Des pays champions du Pacte mondial et d'autres pays ont insisté sur l'importance cruciale de s'attaquer aux facteurs négatifs de migration et de les réduire, et d'améliorer des voies sûres, fondées sur les droits et tenant compte de la dimension de genre aux fins d'une migration régulière qui profite aux pays d'origine et de destination comme aux migrants. Ils ont souligné la nécessité d'accroître le recours aux technologies numériques pour rapprocher l'offre et la demande de main-d'œuvre migrante et pour améliorer la transparence et l'efficacité dans le processus migratoire. Les récentes noyades d'un grand nombre de migrants en

mer Méditerranée étaient les symptômes tragiques d'un grave problème, et rappelaient la nécessité de disposer de voies de migration régulières.

23. La gestion des migrations à l'échelle mondiale conformément au principe de responsabilité partagée dépendait de la collecte et de l'analyse exhaustives de données pertinentes sur la migration. Par conséquent, la création de l'Institut mondial des données, à Berlin, qui réunissait le Centre mondial d'analyse des données sur la migration et la Matrice de suivi des déplacements, était une bonne chose. Le développement continu de la Matrice, qui était la plus grande base de données sur les déplacements internes dans le monde, et sa contribution à la prise en compte systématique d'analyses menées à des fins d'anticipation et d'approches fondées sur des éléments factuels en matière d'action humanitaire étaient particulièrement encourageants. Un État Membre a expressément salué les outils et mécanismes fondés sur les données élaborés par l'OIM dans les domaines de la préparation aux situations d'urgence et de l'alerte précoce.

24. De nombreux orateurs ont accueilli avec satisfaction les améliorations apportées en matière de gouvernance, de planification stratégique, d'efficacité, de gestion des risques, de transparence et de responsabilité de l'OIM. Ils ont applaudi la mise en œuvre stratégique du Cadre de gouvernance interne et les progrès accomplis en la matière, demandant à recevoir régulièrement des informations actualisées sur les futurs efforts menés dans ce but. Certains États Membres, notant que l'Administration avait précédemment évoqué l'idée d'un Cadre de gouvernance interne 2.0, ont demandé la confirmation que la question était à l'étude.

25. Une représentation a soulevé un certain nombre de questions en lien avec les informations actualisées n° 8 sur la mise en œuvre du Cadre, souhaitant notamment savoir comment les gains d'efficacité réalisés en 2022 avaient été calculés ; si la troisième révision du Manuel des achats de l'OIM était déjà accessible au public ; s'il était prévu que des sessions de formation spécifiques sur son application soient organisées à l'intention du personnel de l'OIM dans le cadre d'activités générales de réduction des risques de fraude et de corruption ; et si le Manuel prenait en compte la recommandation formulée en 2021 par le Vérificateur externe des comptes invitant l'Administration à envisager de créer un fichier d'informations sur les fournisseurs. Concernant l'initiative de réorganisation du mode de fonctionnement, elle a demandé comment l'Administration prévoyait de garantir la cybersécurité, en particulier pendant la période de transition, et si l'initiative était déployée au même rythme sur le terrain qu'au Siège ; et a avancé qu'il pourrait être judicieux de mener une enquête auprès du personnel à propos de l'initiative.

26. Au sujet des financements et de la réforme budgétaire, plusieurs représentations ont déclaré que l'adoption en 2022 de mesures de réforme budgétaire avait contribué au renforcement indispensable de la structure de base de l'OIM. Toutefois, le déséquilibre perdurait entre les financements des projets et les fonds sans affectation spéciale. Il apparaissait clairement que l'OIM avait besoin de davantage de fonds sans affectation spéciale pour satisfaire à ses priorités stratégiques, et que tous les États Membres, collectivement, devaient contribuer à combler les déficits du budget de base de l'Organisation et lui permettre de rester un acteur véritablement mondial en mesure de remplir sa mission. Pour cette raison, leurs pays continueraient de doter l'OIM de contributions sans affectation spéciale par le biais du Comité d'affectation des ressources pour la migration. Elles ont appelé tous les donateurs à accroître leurs contributions sans affectation spéciale. D'autres représentations ont encouragé l'Administration à améliorer ses partenariats avec des donateurs non traditionnels et à diversifier sa base de donateurs, en vue d'accroître les financements souples pluriannuels et de veiller à ce que les solutions aux défis migratoires reflètent les priorités et les besoins contextuels des pays dans lesquels l'OIM intervenait. L'une d'entre elles a estimé que, compte tenu des limites rencontrées en matière de croissance raisonnable du budget, comme en témoignait la multiplication des cas de fraude et de fraude présumée, des mesures devaient être prises en vue de renforcer le cadre de contrôle interne, la conformité et la responsabilité de l'OIM.

27. Un État Membre et la représentation d'un groupe de pays ont accueilli avec satisfaction les progrès accomplis dans la mise en place du nouveau Cadre stratégique de résultats et souligné l'importance du suivi et de l'évaluation pour que le Cadre contribue à la réalisation de ses objectifs de renforcement de la cohérence institutionnelle et de la planification stratégique. Un État Membre s'est en outre félicité de la création de la page Web d'information interactive sur le Cadre, et a fait observer que celle-ci pourrait servir d'exemple pour l'amélioration de l'accessibilité d'autres politiques et procédures clés de l'OIM.

28. Plusieurs représentations ont encouragé l'Organisation à poursuivre ses efforts visant à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles et le harcèlement sexuel, et à y répondre ; à cet égard, elles ont noté avec satisfaction le renforcement progressif du Bureau de l'Inspecteur général, qui avait permis de réduire l'arriéré d'affaires en cours. Cela étant, il serait utile d'analyser les raisons de la hausse considérable du nombre d'affaires observée en 2022. L'Administration jugeait-elle que les nouveaux postes chargés de la fonction d'enquête suffisaient à traiter ce surplus ? Il était également indispensable d'accorder l'attention voulue aux recommandations y afférentes du Vérificateur externe des comptes, notamment en ce qui concernait l'architecture du Bureau.

29. Une grande importance était accordée à l'évaluation en cours de l'OIM menée par le Réseau d'évaluation de la performance des organisations multilatérales (MOPAN), qui devait éclairer de futurs plans de réforme, en particulier le Cadre de gouvernance interne 2.0 et la prochaine vision stratégique. Plusieurs représentations attendaient avec intérêt d'en savoir davantage sur la réponse de l'Administration aux conclusions et recommandations de l'évaluation.

30. En réponse aux observations et questions des représentations, le Directeur général a indiqué que les gains d'efficacité étaient calculés selon les lignes directrices des Nations Unies et agrégés de manière à obtenir les chiffres des gains d'efficacité pour le système des Nations Unies dans son ensemble. La cybersécurité constituait un défi permanent et devait être prise en compte pendant le processus de migration vers une infrastructure en nuage. Un audit externe du système des technologies de l'information et de la communication, requis par le Bureau de l'Inspecteur général en vue d'identifier les faiblesses et les lacunes, était en cours. Les activités visant à améliorer la cybersécurité étaient étroitement liées au déploiement du nouveau système de planification des ressources d'entreprise et seraient financées par le budget des RSO.

31. Parmi les raisons pouvant expliquer l'augmentation du nombre de plaintes reçues par le Bureau de l'Inspecteur général, on pouvait citer la croissance de l'Organisation dans son ensemble et la confiance accrue du personnel dans le système interne d'administration de la justice. Il était à espérer que l'enquête auprès du personnel de 2023 mettrait en évidence le niveau de confiance croissant du personnel dans les mécanismes internes d'enquête. La fraude constituait indéniablement une préoccupation et, conformément aux recommandations formulées par le Vérificateur externe des comptes, des méthodes plus efficaces étaient nécessaires pour suivre et combattre la fraude, raison pour laquelle un examen de la stratégie de lutte contre la fraude de l'Organisation était en cours. Il était également essentiel de renforcer le rôle du Médiateur et de la fonction d'audit interne. À cet égard, si la fonction d'audit avait été jugée satisfaisante dans le cadre d'une évaluation indépendante, elle avait fait l'objet d'investissements moins importants que la fonction d'enquête du Bureau de l'Inspecteur général ces dernières années, et devait être renforcée plus avant, conformément aux recommandations du Vérificateur externe des comptes.

32. Les travaux en vue du prochain cycle de planification avaient débuté, avec notamment la consultation des bureaux régionaux au sujet des priorités ; les résultats seraient intégrés dans le prochain document de stratégie. Les réformes lancées au cours des cinq dernières années devaient être consolidées et pleinement mises en œuvre, le nouveau système de planification des ressources d'entreprise jouant un rôle crucial à cet égard, notamment en ce qui concernait l'achèvement des

domaines d'action restants du Cadre de gouvernance interne. Les résultats de l'évaluation du MOPAN et d'autres évaluations contribueraient également à déterminer les futures priorités en matière de gouvernance.

33. En conclusion, le Directeur général a exprimé sa gratitude pour la reconnaissance du travail mené pendant son mandat, espérant qu'il se poursuivrait après son départ.

34. Le Comité permanent a pris note des informations fournies par le Directeur général dans son exposé et a adopté la résolution n° 32 du 27 juin 2023 concernant le Rapport annuel 2022.

Rapport financier de l'exercice clôturé le 31 décembre 2022

35. Le Comité permanent était saisi du Rapport financier de l'exercice clôturé le 31 décembre 2022 (document C/114/3), du projet de résolution y afférent (document S/32/L/2), de la Déclaration du Vérificateur externe des comptes à la trente-deuxième session du Comité permanent des programmes et des finances sur les opérations financières de l'Organisation internationale pour les migrations pour l'exercice financier 2022 (document S/32/9), et du Rapport du Vérificateur externe des comptes à la cent quatorzième session du Conseil de l'Organisation internationale pour les migrations pour l'exercice financier 2022 (document S/32/CRP/1).

36. L'Administration a noté que le Vérificateur externe des comptes avait validé les états financiers de l'Organisation pour l'exercice financier clôturé le 31 décembre 2022, avait soumis à un audit de performance les opérations relatives aux états de paie des bureaux extérieurs et mené un audit de conformité portant sur 11 bureaux de pays. Appelant l'attention des États Membres sur les points principaux du document C/114/3 à l'aide d'un diaporama, elle a fait savoir que le montant total des dépenses en 2022 avait atteint 2,9 milliards de dollars É.-U., tandis que le total des produits, comprenant les contributions volontaires et les produits différés, s'était élevé à quelque 4,5 milliards de dollars É.-U.. Si, en 2022, la partie administrative du budget et les dépenses avaient parfaitement coïncidé, l'augmentation de la provision pour créances douteuses due aux retards de paiement de contributions restant dues – y compris des années précédentes – s'était traduite par un déficit global de quelque 8,3 millions de francs suisses.

37. Les dépenses engagées au titre de la partie opérationnelle du budget avaient augmenté de 15 % par rapport à l'exercice 2021. De manière générale, les bureaux ayant enregistré les niveaux de dépenses les plus élevés avaient peu changé par rapport à 2021, malgré l'adjonction en 2022 de l'Ukraine, pays ayant concentré les dépenses les plus élevées, en raison de la guerre qui y sévissait. Bien que le total combiné des produits enregistre une croissance constante depuis 2018, les contributions sans affectation spéciale couvraient une nouvelle fois une part minime des dépenses.

38. Concernant les actifs, la trésorerie et les équivalents de trésorerie ainsi que les placements à court et à long terme affichaient une augmentation nette. Cependant, les créances résultant de contributions volontaires pour des services fournis dont les derniers paiements étaient encore en souffrance avaient, de manière inquiétante, augmenté de 71 %. Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels présentaient également une hausse de 15 % due à l'accroissement des opérations et à l'élaboration en interne d'actifs incorporels tels que des logiciels.

39. Concernant le passif, les contributions reçues de donateurs avant exécution avaient progressé de 11 %. Le passif au titre des avantages du personnel était intégralement financé par la réserve des indemnités de cessation de service relevant de la partie opérationnelle du budget et par une allocation annuelle relevant de la partie administrative du budget. Les emprunts avaient augmenté en raison d'un prêt d'étude contracté auprès du Gouvernement de la Suisse pour le projet de nouveau bâtiment du Siège.

40. L'augmentation du nombre de projets financés en 2022 avait dégagé un excédent de RSO de 31 millions de dollars É.-U., dont 25,5 millions de dollars É.-U. avaient été versés dans la réserve de RSO conformément à la résolution du Conseil n° 1395 du 29 novembre 2021. Le solde utilisable net de la réserve de RSO s'établissait à un peu moins de 53 millions de dollars É.-U. une fois pris en compte : le report de 2021, l'excédent de RSO chiffré à 25,5 millions de dollars É.-U., le prélèvement autorisé par le Directeur général pour diverses activités en 2022, et l'obligation de conserver dans cette réserve une somme équivalant à 1 % du total des dépenses de 2021.

41. Trois éléments avaient été classés comme passifs éventuels. Le premier se rapportait à un différend juridique en cours avec le Yémen relatif à un défaut de fourniture de services ; le deuxième à un litige en Iraq qui pourrait être considéré comme réglé ; et le troisième au risque minime de non-concrétisation du cofinancement de donateurs. Outre les détails financiers fournis dans le rapport, une liste des services en nature reçus de la part de gouvernements, de donateurs, de partenaires d'exécution et de fournisseurs de services avait été communiquée.

42. Le Vérificateur général des comptes adjoint du Ghana a donné lecture de la déclaration du Vérificateur externe des comptes, reproduite sous la cote S/32/9.

43. Au cours de la discussion qui a suivi, une représentation a demandé comment le solde utilisable de la réserve de RSO de 52,9 millions de dollars É.-U. et l'excédent de produits de 17,4 millions de dollars É.-U. seraient utilisés, et s'est félicitée des recommandations formulées par le Vérificateur externe, en particulier celles ayant trait au Cadre de gouvernance interne et à la nécessité de renforcer le cadre de contrôle interne dans les bureaux de pays. Appuyée par une autre délégation, elle a encouragé l'Organisation à remédier aux éventuelles vulnérabilités identifiées afin de réduire le risque de détournement de l'aide.

44. Une autre délégation a demandé si la situation financière de l'OIM était stable ou s'améliorait, si elle pourrait pâtir de problèmes persistants tels que les passifs liés à l'assurance maladie après la cessation de service, et comment les placements de l'OIM pourraient être optimisés. Elle a salué la recommandation relative à la nécessité de renforcer le cadre de contrôle interne dans les bureaux de pays afin de prévenir la corruption, et a souhaité savoir si l'OIM disposait d'une politique spécifique de lutte contre la fraude. Elle serait heureuse d'en savoir davantage sur la coordination entre le Vérificateur externe des comptes, la fonction d'audit interne et le Comité consultatif pour les questions d'audit et de surveillance. Les rapports du Vérificateur externe des comptes devraient être plus détaillés et fournir une vue d'ensemble de l'état de mise en œuvre des recommandations précédentes, un classement des recommandations fondé sur les risques indiquant leur criticité, la réponse de l'Administration aux recommandations, une analyse financière prudente de la performance de l'OIM à l'intention des États Membres, et une analyse des hypothèses actuarielles et des ratios de solvabilité conforme aux normes comptables internationales.

45. Une représentation a encouragé l'OIM à s'assurer que l'examen recommandé de l'architecture des bureaux régionaux et de pays prévoyait des consultations substantielles des États Membres. Elle a salué la recommandation de procéder à l'évaluation de l'architecture actuelle du Bureau de l'Inspecteur général dans le but de préserver son indépendance tout en veillant à ce qu'il soit donné la suite nécessaire aux affaires reçues. L'OIM devait continuer à assurer la mise à disposition de ressources suffisantes tant pour les audits que pour les enquêtes.

46. L'Administration a répondu aux observations et aux questions en indiquant qu'elle avait émis de premiers commentaires relatifs à l'ensemble des recommandations formulées par le Vérificateur externe des comptes et qu'elle s'employait déjà à mettre en œuvre certaines d'entre elles, par exemple la paie mondiale centralisée, qui devrait être mise en application avant la fin de 2023. Comme le voulait l'usage, elle communiquerait des informations actualisées sur la mise en œuvre de

l'ensemble de ces recommandations dans le cadre de la seconde session du Comité permanent de l'année, et étudierait la possibilité de les classer. Le solde utilisable de la réserve de RSO serait alloué en fonction des besoins. À cette fin, un prélèvement de 12 millions de dollars É.-U. avait été proposé dans la Révision du Programme et Budget pour 2023 (document S/32/6). Pour ce qui était du personnel relevant de la partie opérationnelle du budget, l'assurance maladie après la cessation de service était couverte par la réserve des indemnités de cessation de service, mais il existait une certaine exposition pour le personnel relevant de la partie administrative du budget, étant donné que seuls les membres du personnel prenant leur retraite au cours de l'année en question étaient couverts. L'OIM disposait d'une politique de lutte contre la fraude, sur laquelle elle s'appuyait. Les placements étaient très solidement isolés et pour la plupart sans risque, prenant principalement la forme d'obligations et de placements à court terme à faible rendement, et réalisés uniquement auprès d'institutions présentant des notes élevées, généralement AAA. Par ailleurs, le Comité du risque de trésorerie étudiait et évaluait le risque de l'ensemble des placements, et soumettait une recommandation y afférente au Directeur général pour approbation préalable, un membre du Comité consultatif pour les questions d'audit et de surveillance siégeant au Comité du risque de trésorerie en qualité d'observateur. Contrairement aux entreprises privées, l'OIM n'était pas réellement concernée par la question des ratios de solvabilité, étant donné qu'elle créait un bureau uniquement si elle disposait des fonds nécessaires. D'autres ratios de solvabilité pourraient être fournis pour rendre compte de la situation financière de l'Organisation, qui était très bonne. Le Vérificateur externe des comptes se concertait avec la fonction d'audit interne en amont de son audit annuel afin d'éviter un chevauchement de leurs activités respectives, et se concertait périodiquement avec le Comité consultatif pour les questions d'audit et de surveillance en vue de répondre à toute préoccupation exprimée par le Comité.

47. Le Comité permanent a adopté la résolution n° 33 du 27 juin 2023 concernant le Rapport financier de l'exercice clôturé le 31 décembre 2022.

Révision du Programme et Budget pour 2023

48. Le Comité permanent était saisi du document intitulé Révision du Programme et Budget pour 2023 (S/32/6) et du projet de résolution y afférent (document S/32/L/3).

49. L'Administration a complété sa présentation de la première révision du Programme et Budget pour 2023 par un diaporama. La partie administrative du budget avait augmenté du montant correspondant à la contribution assignée de la Barbade (5 424 francs suisses), devenue Membre de l'OIM le 29 novembre 2022. L'Administration a proposé d'utiliser ce montant pour couvrir les dépenses liées au perfectionnement et à la formation du personnel. La partie opérationnelle du budget avait augmenté de 1,1 milliard de dollars É.-U. pour s'établir à 2,4 milliards de dollars É.-U., le financement de tous les nouveaux projets élaborés après l'adoption du Programme et Budget en novembre 2022 ayant été confirmé. Les augmentations les plus importantes concernaient des projets dans les secteurs d'activité suivants : programmes concernant les mouvements et les situations d'urgence et d'après-crise ; migration régulée ; migration assistée ; et migration et santé (compte tenu de la nature transversale de l'action menée par l'OIM en matière de migration et santé, de nombreuses activités ayant trait à ce secteur étaient dans les faits rattachées à des projets d'autres secteurs). Le nombre de projets avait augmenté dans toutes les régions géographiques.

50. En conséquence de l'augmentation de la partie opérationnelle du budget, le budget des RSO avait été revu à la hausse, passant de 160 millions de dollars É.-U. à 174,9 millions de dollars É.-U.. L'Administration a proposé d'utiliser le montant additionnel de 14,9 millions de dollars É.-U. pour couvrir les dépenses institutionnelles administratives et de personnel dans les domaines suivants : dispositions en matière de congé parental, licences logicielles, perfectionnement et formation du personnel, location de locaux à usage de bureaux additionnels, rotation du personnel, nouvelle ligne

budgétaire couvrant des initiatives institutionnelles, et initiative de réorganisation du mode de fonctionnement.

51. Conformément à la résolution du Conseil n° 1390 du 24 novembre 2020 relative aux dispositions et pratiques budgétaires, le Directeur général avait autorisé le prélèvement de 12 millions de dollars É.-U. sur la réserve de RSO afin de financer des activités en cours relatives à la mise en œuvre de l'initiative de réorganisation du mode de fonctionnement (5 millions de dollars É.-U.), une augmentation du fonds de roulement pour les stocks mondiaux d'articles prépositionnés (5 millions de dollars É.-U.) et une hausse du solde des fonds du Mécanisme de financement des situations d'urgence migratoires (2 millions de dollars É.-U.).

52. Un groupe régional, exprimant son appui au projet de résolution, a souligné que tous les projets et activités devaient être menés conformément aux priorités nationales. Conjointement avec un État Membre, il a applaudi la décision d'allouer des fonds additionnels au Mécanisme de financement des situations d'urgence migratoires et d'augmenter les stocks mondiaux destinés aux situations d'urgence, ce qui permettrait à l'OIM de répondre en temps voulu à des situations humanitaires critiques et d'atténuer les vulnérabilités. L'État Membre s'est néanmoins déclaré préoccupé par le budget restructuré du Centre africain de renforcement des capacités de gestion des migrations situé à Moshi (République-Unie de Tanzanie), ajoutant qu'il était essentiel de réduire les frais généraux et de veiller ainsi à ce qu'une part plus importante des fonds soit allouée à des projets qui profitaient aux personnes au service desquelles l'OIM entendait œuvrer.

53. Le même groupe régional, auquel se sont joints deux États Membres, a encouragé les donateurs à fournir des contributions volontaires sans affectation spéciale aux fins de nouveaux projets élaborés en vue de répondre aux tendances migratoires émergentes. L'un de ces États Membres a également invité les Membres de l'OIM à verser leurs contributions assignées.

54. Une représentation a accueilli avec satisfaction les décisions d'augmenter les dépenses en faveur du perfectionnement et de la formation du personnel et d'investir davantage dans la mise en œuvre du Cadre de gouvernance interne. La mise en œuvre intégrale du Cadre touchant à sa fin, elle a suggéré qu'une discussion soit amorcée aux fins de l'élaboration collective de marqueurs de l'efficacité organisationnelle, le but étant de veiller à ce que chacune des réformes passées, en cours et futures améliore l'efficacité et la souplesse de l'OIM.

55. Une autre représentation a requis un exposé plus détaillé des activités menées par l'Unité Genre et diversité.

56. Une troisième représentation, faisant observer que les organismes des Nations Unies appliquaient généralement une approche différente pour les contributions assignées des nouveaux États Membres, a demandé pour quelles raisons la contribution assignée de la Barbade avait été ajoutée au montant global de la partie administrative du budget, et non incorporée sous la forme d'une déduction proportionnelle des contributions assignées des États Membres existants. Elle n'avait aucune objection à la manière dont ces fonds seraient utilisés, mais jugeait utile de savoir quels cours ou programmes de formation concrets seraient financés et où exactement ils apparaissaient dans le budget révisé. Il serait également utile que les postes listés dans le tableau intitulé « Objets de dépenses » soient ventilés par grade ou classe de manière à améliorer la transparence et la responsabilité, et à appliquer les pratiques exemplaires du système des Nations Unies. Des précisions seraient également appréciées concernant la hausse estimative d'environ 192 000 francs suisses concernant les indemnités de poste et l'allocation de 4,9 millions de dollars É.-U. supplémentaires à l'initiative de réorganisation du mode de fonctionnement. Comment l'initiative serait-elle financée à l'avenir et quel serait son coût total ? Quel était le calendrier prévu pour la transition vers le nouveau

système de planification des ressources d'entreprise et quels seraient les gains d'efficacité réalisés une fois le système pleinement opérationnel ?

57. Deux représentations ont exprimé des préoccupations relatives à des projets menés dans leur pays, à savoir la mise en œuvre liée à une allocation de plus de 8 millions de dollars É.-U. dans le Programme et Budget révisé à des processus de consolidation de la paix et de relèvement en Éthiopie, et la révision à la baisse du montant alloué à un projet de renforcement des capacités nationales de lutte contre la traite en Zambie.

58. L'Administration a répondu aux observations et aux questions des États Membres en indiquant que les contributions assignées des nouveaux États Membres étaient ajoutées à la partie administrative du budget en application de la résolution du Conseil n° 1390. Concernant le perfectionnement et la formation du personnel, le Comité consultatif interne pour les questions de formation étudiait toutes les propositions avant de formuler des recommandations aux fins de la décision du Directeur général relative aux priorités et aux besoins de formation pour une année donnée. Des informations sur les postes ventilées par grade étaient systématiquement fournies dans le document original du Programme et Budget, ces éléments n'étant pas repris dans le tableau des effectifs apparaissant dans la Révision du Programme et Budget, sauf en cas de modification. Le déploiement du nouveau système de planification des ressources d'entreprise débiterait au début de 2024, et l'Administration s'employait actuellement à finaliser le projet et à effectuer des simulations en vue d'assurer une transition fluide. L'écart entre le montant original inscrit au budget pour le projet de renforcement des capacités nationales de lutte contre la traite en Zambie et le montant apparaissant dans la Révision du Programme et Budget correspondait à la différence entre le report estimatif de 2022 et le montant réellement reporté.

59. Le Directeur général a indiqué qu'à la suite des séismes qui avaient touché la Türkiye et la République arabe syrienne, les stocks prépositionnés d'articles de secours de l'OIM avaient été fortement entamés et qu'il était crucial de les reconstituer afin que l'OIM soit en mesure de répondre au nombre croissant de crises dans le monde. La décision d'allouer des fonds à cette fin était par ailleurs étroitement liée à la refonte de l'ensemble du système de gestion de la chaîne d'approvisionnement de l'Organisation.

60. Le Mécanisme de financement des situations d'urgence migratoires, qui devait permettre à l'OIM de répondre rapidement aux crises émergentes, n'était jamais parvenu à son niveau de financement prévisionnel de 30 millions de dollars É.-U.. Ces dernières années, alors que les crises s'étaient multipliées, le solde s'était maintenu autour de 2 à 3 millions de dollars É.-U., limitant considérablement le champ d'action de l'Organisation. De fait, il était déjà arrivé que l'OIM soit prête à intervenir dans le contexte d'une catastrophe, mais ne puisse le faire par manque de fonds. Les États Membres devraient, à un moment donné, réfléchir à la viabilité du Mécanisme.

61. Le coût total du nouveau système de planification des ressources d'entreprise avait été estimé à 56 millions de dollars É.-U., et, au vu de leur évolution actuelle, les dépenses ne devraient pas dépasser ce montant. Le financement de ce projet provenait de deux sources : une partie du montant affecté à l'initiative de réorganisation du mode de fonctionnement (30 % des contributions volontaires sans affectation spéciale des États Membres allouées au Cadre de gouvernance interne), et les prélèvements qu'il était autorisé à faire sur la réserve de RSO. Conformément à ce qui avait été clairement indiqué dès le début, la nouvelle plateforme s'accompagnerait de coûts de fonctionnement plus élevés en raison de son infrastructure en nuage.

62. Le Comité permanent a adopté la résolution n° 34 du 27 juin 2023 relative à la Révision du Programme et Budget pour 2023.

Barème des quotes-parts pour 2024

63. L'Administration a présenté le document intitulé Proposition d'ajustement du barème des quotes-parts de l'OIM pour 2024 (S/32/3) et a fait observer que le barème des quotes-parts de l'Organisation était complètement aligné sur celui des Nations Unies. Cependant, étant donné la date à laquelle était publié le barème des quotes-parts des Nations Unies, le nouveau barème était appliqué à l'OIM avec un décalage d'un an. En conséquence, le barème des quotes-parts des Nations Unies pour 2023 serait appliqué par l'OIM en 2024. Le barème des quotes-parts avait été mis à jour avec l'adjonction de la Barbade.

64. Le Comité permanent a adopté le barème des quotes-parts de l'OIM pour 2024, tel qu'il était reproduit dans l'annexe du document S/32/3.

Rapport de la Présidente du Groupe de travail sur les partenariats, la gouvernance et les priorités organisationnelles de l'OIM

65. La représentation de l'Allemagne, s'exprimant au nom de la Présidente du Groupe de travail sur les partenariats, la gouvernance et les priorités organisationnelles de l'OIM, a résumé les activités menées à ce jour par le Groupe de travail en 2023. Le Groupe de travail s'était pour l'heure réuni une fois. Les États Membres avaient exprimé leur appui au travail mené par le Corps commun d'inspection, jugeant néanmoins prudent d'attendre les résultats de l'examen effectué par ce dernier sur la manière dont les organisations participantes traitaient ses recommandations avant de prendre une quelconque décision sur la participation de l'OIM.

66. Pour ce qui était de l'éventualité que l'OIM devienne membre de la Commission de la fonction publique internationale, les États Membres s'étaient dits préoccupés par les coûts relativement élevés d'une participation et par les effets potentiels sur la souplesse et les types de contrats possibles, deux éléments importants pour une organisation présente sur le terrain comme l'OIM. Le Groupe de travail avait par conséquent recommandé que le statut existant de l'OIM au sein de la Commission reste inchangé jusqu'à l'examen et la mise en œuvre par l'Administration du nouveau cadre contractuel. L'Administration avait été priée de fournir davantage d'informations sur les contrats de l'OIM, ainsi qu'une analyse approfondie des incidences opérationnelles d'un alignement sur les normes de la Commission une fois l'examen achevé, après quoi la question pourrait être réexaminée.

67. Concernant la proposition faite par l'Inde de renforcer la sécurité sociale des travailleurs migrants et d'identifier les écarts entre l'offre et la demande de compétences à l'échelle mondiale, le Groupe de travail avait reconnu les avantages potentiels de la transférabilité de la sécurité sociale, mais insisté sur le fait que toute initiative devrait prendre en compte les règles et règlements propres aux États. L'OIM pourrait jouer un rôle clé en organisant des discussions à ce sujet, mais ne devrait pas faire double emploi avec les efforts menés par l'OIT et le Réseau des Nations Unies sur les migrations dans ce domaine. Concernant l'initiative proposée visant à identifier l'offre et la demande de compétences à l'échelle mondiale, les États Membres avaient salué l'étude que l'OIM et le Centre indien pour les migrations prévoient de mener conjointement, notant qu'une enquête mondiale sur les pénuries de compétences aurait des incidences sur la future gestion mondiale de la migration de main-d'œuvre. Il était toutefois important de garder à l'esprit que toute discussion sur les pénuries de compétences devait également prendre en compte le phénomène de la fuite des cerveaux, d'autant plus qu'il touchait des pays en développement. L'Administration avait été priée d'étudier la contribution à la mise en œuvre des deux initiatives que l'on pouvait raisonnablement attendre de l'OIM et d'en rendre compte au Groupe de travail lors de sa prochaine réunion.

68. Une représentation a mis en avant la nécessité de prendre en compte l'avis du Corps commun d'inspection lui-même pour ce qui était de la participation de l'OIM, et indiqué attendre avec intérêt les résultats de l'examen relatif aux arrangements contractuels de l'OIM.

69. Le Comité permanent a pris note de l'exposé fait au nom de la Présidente du Groupe de travail et des observations formulées par un État Membre.

Plans concernant le bâtiment du Siège de l'OIM – Informations actualisées

70. L'Administration a, à l'aide d'un diaporama, présenté le document S/32/4 intitulé Plans concernant le bâtiment du Siège : informations actualisées n° 8. La conception schématique devait être présentée à l'Organisation pour examen le 30 juin 2023. Les évolutions subséquentes de la conception prendraient en compte les exigences d'efficacité et d'accessibilité universelle, et la structure de gouvernance aux fins de la gestion du projet avait été renforcée grâce à la mise en place d'un comité de projet.

71. Le risque financier serait géré à l'aide des enseignements tirés d'autres organisations et avec la contribution d'un consultant indépendant spécialiste de l'évaluation des risques. Le budget du projet restait fixé à 72 millions de francs suisses ; un certain nombre de fluctuations antérieures liées à la hausse des coûts de construction avaient été résolues, entre autres au moyen de l'analyse de la valeur. Si le budget final du projet prévoyait une marge d'environ 10 % visant à couvrir toute augmentation ou des événements imprévus, un registre des risques complet visant à couvrir d'éventuels frais additionnels était en cours d'élaboration. Le registre des risques et la version finalisée du budget de construction seraient présentés au Comité permanent à sa trente-troisième session en novembre 2023, et un projet de résolution visant à approuver le projet serait examiné par le Conseil à sa cent quatorzième session. Une fois le projet approuvé par le Conseil, la demande de prêt à la construction serait officiellement soumise à l'État hôte, la Suisse, à la fin de 2023. L'objectif restait que la construction débute en 2026 et se termine à la fin de 2028 en vue d'une mise en service au début de 2029.

72. La représentation de la Suisse a salué les avancées réalisées et indiqué que la demande de prêt à la construction, une fois soumise, serait transmise sans délai au Conseil fédéral et au Parlement en vue d'un traitement rapide. Une autre représentation a accueilli avec satisfaction l'établissement d'un registre des risques complet.

73. Le Comité permanent a pris note du document S/32/4.

Échange de vues sur les thèmes proposés par les Membres

a) Approche globale de l'OIM en matière de déplacements dus aux catastrophes

74. La Directrice générale adjointe chargée des opérations, faisant observer que le nombre de personnes déplacées à l'intérieur et au-delà de frontières internationales avait franchi la triste barre de 100 millions de personnes, a déclaré que l'OIM s'était appuyée sur des années d'expérience pour élaborer une approche globale en matière de déplacements dus aux catastrophes axée sur le renforcement de la résilience et les solutions, la priorité étant de veiller à ce que les personnes soient en sécurité, disposent de moyens d'action et possèdent les informations nécessaires pour faire des choix éclairés en matière de mobilité. L'approche centrée sur l'humain visait à fournir des réponses humanitaires rapides et pertinentes en fonction des besoins, tout en jetant les bases de solutions et du relèvement avec les personnes concernées et les autorités locales. L'approche prenait également en compte l'importance fondamentale de l'alerte précoce, de la prévention et de la préparation.

75. L'Administration a présenté le document intitulé *Approche globale de l'OIM en matière de déplacements dus aux catastrophes (S/32/7)*, qu'elle a complété par un diaporama. L'approche suivie par l'OIM pour faire face aux déplacements dus aux catastrophes reposait sur le principe selon lequel les catastrophes n'étaient jamais naturelles, mais constituaient plutôt des phénomènes socioéconomiques résultant des effets des aléas naturels sur les populations et les établissements humains, et susceptibles de déboucher sur des déplacements. Les déplacements dus aux catastrophes représentaient une forme de migration environnementale. Les chiffres étaient vertigineux : selon l'Observatoire des situations de déplacement interne, 32,5 millions de personnes avaient été déplacées à l'intérieur de leur pays à la suite d'une catastrophe en 2022, soit une augmentation considérable par rapport au nombre enregistré en 2021 (23,7 millions) et, de manière encore plus alarmante, 41 % de plus que la moyenne annuelle de la décennie précédente. Par ailleurs, d'après le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, le changement climatique augmenterait la fréquence et la gravité des catastrophes, entraînant potentiellement des niveaux de déplacement encore plus élevés à l'avenir.

76. Répondre aux défis qui en résultaient requérait l'approche globale et inclusive mise en œuvre et affinée par l'OIM pendant des années d'expérience, qui reposait sur trois piliers et associait étroitement les gouvernements, les communautés touchées par les catastrophes et les partenaires. Au titre du premier pilier – la préparation –, l'OIM renforçait les capacités permettant d'anticiper et d'atténuer les effets des catastrophes et, partant, de faciliter des interventions efficaces et coordonnées. Ses Lignes directrices relatives à la protection des migrants dans les pays touchés par un conflit ou une catastrophe naturelle constituaient une pierre angulaire de ces efforts, tandis que la Matrice de suivi des déplacements fournissait de précieuses informations. Au titre du deuxième pilier – la réponse –, l'Organisation mettait à profit sa présence opérationnelle directe et son approche centrée sur l'humain pour fournir une aide vitale, notamment en matière d'abris d'urgence, de soins de santé ainsi que d'eau propre et d'assainissement. Toutes les activités qu'elle menait à cet effet étaient conçues de manière à jeter les fondements de solutions à long terme, avec pour principe clé sous-jacent la protection des personnes déplacées et des communautés touchées par des catastrophes. Enfin, concernant le relèvement et les solutions durables, l'OIM contribuait à reconstruire les infrastructures, à rétablir les moyens de subsistance et à faciliter le retour sûr et volontaire des personnes déplacées.

77. L'OIM s'efforçait en tout temps d'intégrer les principes de responsabilité, de résilience, d'inclusion et de durabilité dans l'ensemble de ses activités, veillant à ce que les personnes déplacées puissent retrouver leur indépendance. Son approche était ancrée dans la conviction que les personnes étaient les acteurs de leur avenir, et que leur participation à la réponse était essentielle à la mise en place de solutions à long terme. L'Organisation s'employait à faire avancer les efforts politiques visant à ce que la mobilité humaine soit incorporée dans les plans d'adaptation nationaux et à ce que ces plans soient soumis à l'Équipe spéciale chargée de la question des déplacements de population relevant du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques et au Comité de transition créé par la COP 27. Par la recherche et la collaboration avec les partenaires nationaux, l'OIM réfléchissait à de nouvelles voies permettant d'aider les personnes déplacées au moyen de mesures de protection sociale et de politiques inclusives, en étudiant des approches innovantes telles que la mise à profit des contributions des communautés de la diaspora, et notamment des rapatriements de fonds. Elle renforcerait également les indicateurs de gouvernance des migrations en intégrant des données globales sur les problèmes et les solutions liés aux déplacements, et collaborerait étroitement avec la société civile, d'autres organismes des Nations Unies, des institutions financières internationales, des banques et le secteur privé afin de veiller à ce que les populations déplacées puissent accéder à des services multisectoriels et en bénéficier.

78. Parmi les recommandations formulées dans le document S/32/7, trois étaient essentielles. Pour respecter les engagements pris au titre de cadres mondiaux tels que le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe et le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, les États Membres devaient s'attaquer aux effets multiples de la dégradation de l'environnement, des catastrophes et du changement climatique. Ils devaient continuer de consacrer du temps et des efforts à intégrer des considérations relatives à la migration environnementale dans les plans nationaux d'adaptation et les politiques en lien avec la migration climatique, les interventions en cas de catastrophe et le développement durable. Enfin, ils devaient examiner les mesures législatives et d'octroi de visas humanitaires récemment adoptées dans la région de l'Amérique latine en vue de répondre aux besoins particuliers des personnes et des communautés déplacées en raison du climat et d'offrir des voies légales permettant aux personnes touchées par le changement climatique d'obtenir une aide et une protection, tant dans leur pays d'origine que dans les pays voisins.

79. Au cours de la discussion qui a suivi, de nombreux orateurs, citant les chiffres, en augmentation rapide, des déplacements dus aux catastrophes publiés par leurs autorités nationales respectives, la Banque mondiale et l'Observatoire des situations de déplacement interne, ont jugé que ceux-ci reflétaient les effets du changement climatique, qui dans la plupart des cas entraînaient des déplacements internes ou transfrontaliers, ainsi que l'ampleur des défis auxquels les États Membres se trouvaient confrontés. Ils ont félicité l'OIM pour son approche globale en matière de déplacements dus aux catastrophes et pour l'action qu'elle menait à travers un large éventail d'activités dans les domaines de la préparation, de l'intervention humanitaire et du développement. Les catastrophes climatiques prolongées requéraient une approche holistique qui allait au-delà de l'intervention humanitaire et prévoyait des investissements dans des solutions à long terme favorisant la résilience, la stabilité et la prospérité. Les États avaient le devoir de fournir une aide humanitaire vitale dans le contexte de déplacements dus au changement climatique, conformément au principe d'équité et à celui des responsabilités communes, mais différenciées. Compte tenu de la capacité unique de l'OIM à fournir des services tels que des abris, des soins de santé, des espèces, un appui en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène et le développement d'infrastructures avec souplesse et flexibilité, l'Organisation devait jouer, au sein du système des Nations Unies, un rôle moteur dans le domaine des déplacements dus aux catastrophes.

80. Plusieurs représentations ont conforté l'OIM dans sa conviction qu'une solide base d'éléments factuels était nécessaire pour permettre tant à l'Organisation qu'à ses États Membres de prendre des décisions éclairées. À cet égard, la représentation d'un groupe de pays a félicité l'OIM pour ses efforts visant à développer et renforcer continûment ses processus de collecte de données, ses systèmes de suivi et ses capacités de prévision. Il était important de renforcer les données sur la mobilité climatique de manière à approfondir la compréhension des articulations entre le changement climatique et la mobilité et à promouvoir des prises de décisions fondées sur des éléments factuels qui prenaient en compte la mobilité et contribuaient à éclairer l'élaboration de solutions locales et régionales. La Matrice de suivi des déplacements jouait un rôle crucial à cet égard.

81. De nombreux orateurs ont jugé tout aussi importante la coordination interorganisations dans le domaine des déplacements dus aux catastrophes, notamment via la Plateforme sur les déplacements liés aux catastrophes. Ils ont demandé à l'Administration de tenir le Comité permanent informé des évolutions à cet égard, et ont souhaité savoir quelle place occupait une telle coordination dans la Vision stratégique de l'OIM.

82. Évoquant les visas humanitaires délivrés en Amérique latine et dans les Caraïbes, un État Membre a appelé de ses vœux une étude conjointe d'autres domaines de coopération régionale. Un autre a cité le Cadre régional global de protection et de solutions (dont l'acronyme espagnol était MIRPS) à titre d'exemple de coopération régionale entre les pays d'Amérique centrale dans le domaine des déplacements dus aux catastrophes.

83. Pour un groupe régional et la représentation d'un groupe de pays, la prévention des déplacements dus aux catastrophes nécessitait des dispositifs d'alerte précoce et des capacités d'anticipation efficaces. Par conséquent, ils ont noté avec satisfaction l'attention que l'OIM accordait aux mesures de préparation et de réponse et encouragé l'Organisation à se coordonner avec l'initiative « Alertes précoces pour tous » du Secrétaire général des Nations Unies. Les alertes précoces devaient se traduire par des interventions précoces. À cet égard, l'aide au développement pourrait être mise à profit pour contribuer à atténuer les risques liés au climat. En outre, une action climatique forte et un financement accru de la lutte contre le changement climatique assurés à la faveur d'une approche de la planification à base communautaire pourraient aider les pays à élaborer des processus de relèvement et de renforcement de la résilience. Cela étant dit, le financement de la lutte contre le changement climatique ne devait pas être opéré au détriment des fonds pour le développement.

84. Deux États Membres, soulignant la nécessité de veiller plus fondamentalement à ce que les personnes ne soient pas déplacées, ont jugé que l'OIM devrait accorder autant que possible la priorité à la prévention. Compte tenu des défis croissants qui se posaient dans le cadre de l'action humanitaire, il était crucial d'agir préventivement à l'échelle locale afin de réduire les effets d'une crise en matière de déplacements avant qu'elle ne se produise ; la note d'orientation de l'OIM sur la préparation en vue d'interventions d'urgence et les activités de l'Organisation visant à renforcer les capacités à l'échelle tant locale que nationale étaient par conséquent opportunes. À cet égard, les mesures de prévention et les efforts de réduction des risques de catastrophe à moyen comme à long terme étaient importants. Pour les personnes qui avaient été déplacées, une approche fondée sur le lien entre l'action humanitaire et le développement était nécessaire aux fins d'un relèvement rapide.

85. Deux représentations se sont déclarées favorables aux recommandations exposées dans le document S/32/7 visant à promouvoir les efforts nationaux déployés dans le but d'adapter les plans relatifs à la migration climatique. Une autre a fait part de son soutien à la recommandation invitant l'OIM à appuyer le travail mené par le Comité de transition sur les pertes et les préjudices.

86. Deux autres représentations se sont félicitées du rôle qu'assumait l'OIM au sein du Groupe mondial de la coordination et de la gestion des camps du Comité permanent interorganisations. L'une d'entre elles a toutefois indiqué que, d'après l'expérience de son pays, les partenariats avec des organisations internationales telles que l'OIM étaient particulièrement fructueux lorsqu'un système national efficace était en place et lorsque les organismes concernés collaboraient avec efficacité sur des questions stratégiques et sur le terrain. Si un large éventail d'entités pouvaient intervenir dans toutes les situations de déplacements dus à des catastrophes, chacune d'entre elles devait définir son rôle avec clarté. L'OIM devrait rendre compte de cette coopération dans les rapports à venir sur son approche en matière de déplacements dus aux catastrophes.

87. Répondant aux observations, l'Administration a indiqué qu'elle fournirait les informations actualisées demandées. L'OIM était un membre dévoué de la Plateforme sur les déplacements liés aux catastrophes et mettait tout en œuvre pour traduire les résultats de la Plateforme sur le plan opérationnel.

88. La Directrice générale adjointe chargée des opérations a remercié les États Membres du soutien exprimé à l'égard de l'approche globale de l'OIM en matière de déplacements dus aux catastrophes. L'Organisation avait pleinement conscience de la nécessité d'une coordination interorganisations. Elle examinait actuellement avec le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes les moyens de renforcer le partenariat entre les deux organisations, et avait mis son expertise technique à disposition du Réseau de Santiago pour la prévention, la réduction et la prise en compte des pertes et préjudices liés aux effets néfastes des changements climatiques établi dans le cadre de la COP 25 au titre du Mécanisme international de Varsovie. L'OIM participait également à

l'initiative « Alertes précoces pour tous » du Secrétaire général, qu'elle jugeait indispensable pour créer une chaîne de capacités et d'intervention dans les zones du monde les plus vulnérables.

89. L'Institut mondial des données de l'OIM préparait actuellement son tout premier rapport sur les solutions aux déplacements, fruit de la collaboration de l'Organisation avec l'Institut pour l'étude des migrations internationales de l'Université de Georgetown. Ce rapport serait le premier d'une série annuelle sur l'état des solutions aux déplacements internes, l'édition inaugurale étant consacrée aux 16 pays couverts par le Programme d'action du Secrétaire général sur les déplacements internes. Il constituerait un point de référence pour le suivi des progrès accomplis vers les solutions, et aiderait l'OIM à pallier les éventuelles lacunes en matière de données globales relatives aux solutions dans la Matrice de suivi des déplacements.

90. Selon les études de politiques nationales relatives aux déplacements dus aux catastrophes menées en lien avec les indicateurs de gouvernance des migrations de l'OIM, 64 % des pays ne disposaient pas d'une stratégie nationale de développement prévoyant des mesures visant spécifiquement le phénomène du déplacement et, lorsque de telles stratégies existaient, 18 % d'entre elles seulement renfermaient un plan d'action. Dans le cadre de son approche globale en matière de déplacements dus aux catastrophes, et de manière à appuyer les réponses nationales aux déplacements, l'OIM continuerait de rendre ses outils stratégiques accessibles aux États Membres.

b) Renforcement de la protection sociale des migrants et des populations en situation de vulnérabilité, y compris les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays

91. La Directrice générale adjointe chargée des opérations a fait observer que d'importantes lacunes en matière de protection sociale entravaient la capacité des migrants et d'autres groupes vulnérables à surmonter les crises et les chocs. Des solutions innovantes étaient nécessaires, de même qu'une mobilisation et une coopération multipartites, y compris avec d'autres organismes des Nations Unies tels que l'OIT, sur les questions de sécurité sociale. Notant une augmentation récente des demandes relatives à la protection sociale de la part de diverses parties prenantes, elle a appelé l'attention sur le large éventail d'activités que menait l'OIM dans ce domaine, y compris dans le contexte des interventions humanitaires et en réponse à des crises, et sur les efforts déployés face aux déplacements internes. L'OIM était particulièrement bien placée pour proposer des possibilités de protection sociale qui prenaient en compte la migration dans les situations de crise et mettaient son expertise à profit, notamment en matière de gouvernance des migrations et de mobilisation de la diaspora.

92. L'Administration a présenté le document S/32/8 (Renforcement de la protection sociale des migrants et des populations en situation de vulnérabilité, y compris les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays), à l'aide d'un diaporama. L'OIM apportait son soutien à des parties prenantes dans le domaine de la protection sociale et, en sa qualité de Coordonnateur du Réseau des Nations Unies sur les migrations, avait contribué à élaborer des solutions intégrées en matière de programmes et de politiques. Elle reconnaissait le rôle que jouait l'OIT, qui fournissait le cadre normatif de la protection sociale, et avait œuvré conjointement avec celle-ci à l'élaboration des orientations du Réseau des Nations Unies sur les migrations relatives aux accords bilatéraux sur la migration de main-d'œuvre, qui renfermaient des dispositions ayant trait à la transférabilité des dispositifs de sécurité sociale. L'OIM s'appuyait sur les normes de l'OIT. De plus, plusieurs accords bilatéraux conclus entre l'OIM et d'autres organismes des Nations Unies faisaient expressément mention d'une collaboration sur des questions de protection sociale plus générales. Les accords bilatéraux et multilatéraux officiels sur la migration de main-d'œuvre constituaient des outils clés pour la gouvernance des migrations.

93. Malgré l'élargissement de la couverture pendant la pandémie de COVID-19, plus de quatre milliards de personnes dans le monde n'avaient pas un accès suffisant, voire pas accès, à la protection sociale. Les migrants internationaux étaient particulièrement exposés à cet égard. Bien que plusieurs pays de destination aient renforcé la couverture de leur protection sociale, ils étaient très peu à offrir une couverture complète aux migrants. Un certain nombre de pays en développement avaient toutefois élargi leurs dispositifs d'assurance et de sécurité sociale de manière à couvrir les travailleurs migrants et leurs familles à l'étranger.

94. Ces dernières années, des mesures de protection sociale informelles et communautaires innovantes avaient été élaborées ; les communautés transnationales et de la diaspora jouaient un rôle croissant dans l'aide aux familles et aux communautés, notamment en mobilisant et en rapatriant des fonds, ce qui ouvrait des possibilités en matière d'investissement, de développement et d'entrepreneuriat. À cet égard, les petites entités du secteur privé jouaient également un rôle de plus en plus important. Il était important de recueillir, de mettre en commun et de tester les pratiques émergentes dans ce domaine.

95. Les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays avaient elles aussi rarement accès à une protection sociale. Des solutions étaient nécessaires pour intégrer les programmes humanitaires et de développement dans les cadres établis au titre du Programme d'action du Secrétaire général des Nations Unies sur les déplacements internes et les aligner sur ceux-ci, de manière à appuyer une approche plus inclusive et équitable et à assurer l'inclusion socioéconomique des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays.

96. L'OIM contribuait de manière déterminante à faire avancer la protection sociale des migrants, des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays et d'autres groupes vulnérables. Ses opérations menées dans les domaines de l'action humanitaire, du développement et de la paix et le long du continuum migratoire lui permettaient de collaborer avec des partenaires en vue de trouver des solutions concrètes tout en assurant la conformité avec les normes internationales. De plus, l'OIM était en mesure de rassembler des pays dans le but d'identifier les pratiques innovantes. Les outils de gouvernance des migrations de l'Organisation permettaient de renforcer la protection sociale et l'inclusion, de faciliter les mesures d'intégration et de cohésion sociale au bénéfice des migrants et des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays ainsi que de leur famille, et de promouvoir le recrutement éthique.

97. Le document S/32/8 contenait également une série de recommandations, parmi lesquelles on pouvait citer l'élargissement de la base d'éléments factuels sur les données relatives à la protection sociale ; le renforcement des cadres juridiques, des politiques et des pratiques visant à garantir une meilleure protection sociale aux migrants conformément aux normes et directives internationales ; la promotion de dialogues et de mesures à l'échelle régionale concernant la transférabilité des prestations sociales ; et la mise en œuvre de politiques de protection sociale inclusives au bénéfice des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, en coopération avec le secteur privé.

98. Les États Membres ont salué les efforts déployés par l'OIM en vue de renforcer la protection sociale des migrants, des groupes vulnérables et des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays. L'inclusion de ces dernières dans l'objet du document était particulièrement appréciée, de même que l'accent mis sur les droits humains. Une délégation a encouragé les gouvernements à reconnaître leur devoir de protection vis-à-vis des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays et à garantir leur accès à une protection sociale.

99. Un certain nombre d'États Membres ont appelé l'attention sur l'importance d'assurer la transférabilité des prestations de sécurité sociale et sur les contributions socioéconomiques des migrants dans les pays d'origine et de destination, en particulier de ceux qui étaient intervenus en

première ligne pendant la pandémie de COVID-19 alors même qu'ils bénéficiaient d'une faible couverture de protection sociale. La pandémie avait aggravé la vulnérabilité et l'insécurité des migrants, réduit leur accès à une protection et aux possibilités de migration légale, et entraîné une hausse de la xénophobie.

100. Plusieurs États Membres ont pris note du rôle déterminant que jouait la protection sociale dans la lutte contre les inégalités, la vulnérabilité et la pauvreté. Ils ont insisté sur la nécessité d'assurer un accès équitable à la protection sociale et aux services essentiels, et appelé l'attention sur l'importance du Réseau des Nations Unies sur les migrations et du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières. Une délégation a insisté sur la nécessité d'assurer l'accès à l'emploi et à la formation pour promouvoir l'autonomisation économique des migrants, tandis qu'une autre a souligné l'importance des droits des travailleurs et de conditions de travail équitables. L'Administration a été encouragée à prendre note des évolutions du droit international relatif à la protection des personnes qui franchissaient des frontières internationales en raison du changement climatique, et a été priée de fournir des informations sur les mesures visant à assurer la protection sociale d'autres groupes retenant l'attention de l'Organisation, et en particulier des réfugiés.

101. De nombreux orateurs, y compris la représentation d'un groupe de pays, ont fait part de leur soutien à une approche globale multipartite associant les pays d'origine, de transit et de destination, et ont souligné l'importance de la coopération bilatérale et multilatérale, notamment avec d'autres organismes des Nations Unies, en particulier l'OIT et l'OMS. Une délégation a demandé à l'Administration d'élaborer un plan d'action fondé sur les recommandations exposées dans le document. Une autre a insisté sur la nécessité d'intégrer la protection sociale et la protection des travailleurs dans la gouvernance des migrations à l'échelle nationale et internationale.

102. Deux délégations ont salué les efforts visant à trouver des solutions innovantes, l'une d'entre elles ayant requis des informations supplémentaires à ce sujet. L'action menée par l'OIM à l'appui des États Membres, notamment sous la forme de formations relatives à la gestion des migrations, a été accueillie avec satisfaction. Une délégation a mis en avant le rôle essentiel des banques de développement multinationales et la nécessité de resserrer les liens entre l'aide humanitaire et le soutien technique apporté aux gouvernements qui mettaient en place des filets de sécurité sociale. Les États Membres ont été engagés à poursuivre les efforts visant à établir des cadres politiques et juridiques de protection sociale conformes aux normes et lignes directrices internationales, y compris en se coordonnant avec le secteur privé, dans le respect des Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Lors de l'application des Principes directeurs, qui étaient non contraignants, les gouvernements devraient également prendre en considération les dispositions d'instruments internationaux contraignants tels que le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille.

103. Plusieurs délégations ont souligné l'importance de la protection sociale pour la réalisation des objectifs de développement durable et des objectifs du Pacte mondial. L'OIM a été encouragée à tenir également compte du secteur informel et du rôle des rapatriements de fonds, et à continuer de renforcer les capacités et d'apporter un soutien technique au profit des États Membres. Une délégation a encouragé l'Organisation à collaborer avec la Coalition mondiale de l'OIT pour la justice sociale, tandis qu'une autre a noté les effets des conflits sur la capacité des États Membres à assurer une couverture de protection sociale et a salué l'appui apporté par l'OIM aux personnes déplacées à l'intérieur de leur pays et aux personnes de retour. Elle a également attiré l'attention sur l'utilisation des outils numériques dans le but de renforcer l'accès à la protection sociale et sa transférabilité.

104. La représentation d'un groupe de pays a fait observer que le regroupement des travailleurs migrants transfrontaliers et des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays pourrait poser

problème, étant donné que des règles différentes s'appliquaient aux deux groupes. Elle a souligné la nécessité de disposer d'approches progressives, intégrées, coordonnées et adaptées pour identifier et pallier les lacunes, dans le respect des principes essentiels des droits humains et des cadres normatifs existants, afin d'éviter les doubles emplois.

105. L'OIM a été félicitée pour avoir fourni une enceinte de discussion sur ce sujet, ainsi que pour ses efforts visant à assurer la prise en compte systématique de la protection sociale et à attirer l'attention sur des questions connexes. Il a également été suggéré que le champ des discussions puisse être étendu à d'autres groupes vulnérables, tels que les migrants présentant un handicap.

106. L'Administration s'est réjouie des observations et des suggestions émises par les États Membres, qui étaient les travaux à venir sur cette question. Elle a pris note de la proposition d'élaborer un plan d'action, qui constituerait une première étape importante. L'OIM collaborait directement avec l'OIT dans le cadre d'un accord de partenariat conclu en 2020. L'Organisation ajouterait au document une mention de sa stratégie relative aux personnes présentant un handicap. L'OIM s'employait, de concert avec le HCR, à défendre l'inclusion des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays dans les systèmes nationaux de protection, chaque organisation œuvrant selon son mandat respectif.

107. La Directrice générale adjointe chargée des opérations a indiqué que la protection sociale était un élément clé de l'approche globale de l'OIM, qui était intégré dans tous les aspects de l'action qu'elle menait. La mobilisation de la diaspora sur les questions de protection sociale était particulièrement importante. Elle s'est félicitée des contributions des États Membres au débat, que l'Administration incorporerait dans la poursuite de ses efforts dans ce domaine.

108. Un État Membre a exercé son droit de réponse au sujet de la déclaration d'un autre État Membre, qui, en retour, a exercé son droit de réponse.

109. Le Comité permanent a pris note des documents S/32/7 et S/32/8.

Rapport sur le Fonds de l'OIM pour le développement

110. L'Administration a présenté le document S/32/5 (Fonds de l'OIM pour le développement – Rapport final pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022) à l'aide d'un diaporama. En 2022, plus de 16 millions de dollars É.-U. avaient été mis à la disposition du Fonds pour soutenir des États Membres remplissant les conditions requises. L'Administration a remercié les Gouvernements de l'Autriche et de la Belgique pour leurs généreuses contributions au Fonds en 2022, le Gouvernement des Philippines pour sa récente contribution en 2023 et le Gouvernement de l'Italie pour le financement d'un poste d'administrateur auxiliaire qui était partagé entre l'Unité du Fonds de l'OIM pour le développement et la Division de la gouvernance de l'immigration et des frontières.

111. En 2022, 59 projets avaient été approuvés, principalement dans le domaine de la migration, de l'environnement et du changement climatique. Ces projets visaient plusieurs effets directs à long terme figurant dans le Cadre stratégique de résultats de l'OIM, et notamment une gouvernance des migrations solide. Le Fonds avait élargi la portée de ses deux campagnes de sensibilisation – « Faisons ce qu'il faut », qui visait à attirer l'attention sur le lien entre la migration, l'environnement et le changement climatique, et « Regarder l'avenir, servir », qui était consacrée aux initiatives de la diaspora –, ce qui s'était traduit par une hausse de 400 % de la fréquentation des sites Web des campagnes.

112. Parmi les projets achevés en 2022, 30 (environ 50 %) avaient porté sur l'élaboration de politiques, tandis que 25 % avaient comporté une dimension technologique évidente et 12 % avaient ciblé les jeunes ou avaient été axés sur les questions de genre. Le Fonds avait continué d'appliquer le marqueur de l'égalité hommes-femmes de l'OIM à l'ensemble de ses projets lors de la phase de conception, et fourni des orientations visant à assurer la prise en considération et l'intégration systématiques des questions de genre dans la conception et la mise en œuvre de tous les projets. Deux examens thématiques avaient été menés en 2022 : l'un avait porté sur les projets de migration de main-d'œuvre menés entre 2016 et 2020, et l'autre sur les projets de gestion de l'immigration et des frontières mis en œuvre entre 2015 et 2020. Tous les projets avaient obtenu une très bonne note moyenne selon les critères d'évaluation du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques. Le Fonds demeurait un acteur institutionnel majeur du déploiement du Cadre stratégique de résultats, pilotant son intégration dans la conception et la mise en œuvre de tous les projets en 2022 et en 2023, ainsi que dans l'établissement de rapports connexes. Grâce aux indicateurs standard intégrés dans la phase de conception du projet, les données pourraient être agrégées et l'OIM serait en mesure de rendre compte de manière plus approfondie de l'action menée par l'Organisation dans son ensemble.

113. Le Comité permanent a regardé un court métrage, commenté par l'Administration, sur l'action menée dans le cadre du projet « Centre d'innovation au service de la résilience » (connu sous le nom de « fab lab ») du Fonds de l'OIM pour le développement, mis en œuvre par l'OIM à la faveur d'un partenariat avec l'Université de Gaziantep en Türkiye. La projection a été suivie d'observations de Mustafa Bayram, professeur à l'Université de Gaziantep. Le projet visait à autonomiser les jeunes réfugiés, migrants et de la communauté d'accueil en les dotant de compétences de pointe en matière de conception, de résolution innovante des problèmes et de génération de revenus. Il avait également bénéficié d'un généreux soutien complémentaire de la part des Gouvernements du Japon et des États-Unis d'Amérique, et offert des possibilités d'apprentissage à plus de 7 000 jeunes et réfugiés, dont plus de 20 % étaient de jeunes femmes. Il offrait des formations dans les domaines des technologies numériques, de l'entrepreneuriat, du recyclage et de la création d'entreprise ; et avait permis de mettre en œuvre des initiatives de mise en réseau avec des partenaires humanitaires et du secteur public/privé visant à promouvoir la création de structures d'innovation similaires qui profitaient aux jeunes et aux réfugiés dans d'autres régions de la Türkiye et au-delà.

114. La représentation de la Türkiye a attiré l'attention sur le lien entre la migration et le développement illustré par les objectifs de développement durable ; l'objectif 10, qui portait sur la réduction des inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre, revêtant une importance particulière. Son pays, qui comptait la plus grande population de réfugiés au monde, accueillait quelque 1,6 million de réfugiés syriens âgés de moins de 18 ans et attachait une grande importance à leur éducation. Le projet de Gaziantep constituait un exemple important à la fois de l'autonomisation des jeunes réfugiés et de leurs pairs turcs, et de la mise en œuvre de l'objectif 10.

115. Un groupe régional a indiqué que, s'il convenait de saluer l'attention accordée dans le Rapport à la migration de main-d'œuvre, à l'environnement et au changement climatique, le groupe souhaitait voir davantage de projets axés sur le développement et de projets visant à renforcer la résilience des communautés, aux fins de la lutte contre les facteurs de répulsion qui forçaient les personnes à migrer. L'allocation en temps opportun de ressources, qui avait permis de mettre en œuvre tous les projets approuvés, méritait d'être applaudie, de même que la reconduction de projets perturbés par la pandémie de COVID-19. Faisant observer que l'accès et la connectivité numériques avaient contribué au succès de récents événements musicaux et artistiques organisés dans la région de Genève dans le cadre des deux campagnes de sensibilisation, il a encouragé l'OIM à étudier la manière dont des événements similaires pourraient être organisés en Afrique, où de nombreux pays ne possédaient qu'un accès limité aux plateformes et à la connectivité numériques. Dans le cadre du suivi et de l'évaluation assurés par l'OIM en vue de déterminer l'efficacité et l'efficacité des projets

relevant du Fonds, une attention accrue devait être portée à l'impact à long terme. La continuité de projets pour lesquels l'OIM avait fourni un financement d'amorçage présentait également un intérêt pour le groupe, en particulier lorsque des États Membres ne disposaient pas de ressources suffisantes pour poursuivre l'action menée. Le groupe régional a pris note des « très bonnes perspectives en matière de durabilité/viabilité » qu'offraient les projets passés en revue dans le cadre des examens thématiques de 2022, en cela qu'ils étaient fondés sur les besoins et répondaient à des demandes de gouvernements et d'administrations nationales. Il a félicité l'OIM d'avoir assorti les projets évalués de stratégies de sortie et traduit les ressources dans les langues locales, ce qui avait assuré leur appropriation et leur durabilité. L'OIM devrait fournir régulièrement des informations sur la mise en œuvre de tels projets durables, et compiler les pratiques exemplaires afin que les États Membres puissent aisément déterminer ce qui avait fonctionné, où et comment.

116. Une délégation s'est félicitée de la place centrale accordée dans le Rapport à la migration forcée et aux déplacements dus au changement climatique et environnemental. Il serait sans aucun doute possible de réduire la migration irrégulière en luttant contre les causes profondes des déplacements et en aidant les pays d'origine à bâtir des économies plus solides. Elle a encouragé le Fonds à étudier comment mieux appuyer les projets axés sur la migration et le développement durable, en particulier dans le contexte des inégalités considérables qui avaient été récemment creusées par les incidences économiques et sociales négatives de chocs externes et de pandémies de santé publique. La migration concernait tous les objectifs de développement durable, et le Programme de développement durable à l'horizon 2030 ne serait pas réalisé si les migrants et la mobilité n'étaient pas dûment pris en considération. Elle a salué le suivi et l'évaluation par l'OIM de l'efficacité et de l'impact de ses projets, et encouragé le Fonds à accroître l'inclusivité, l'accessibilité et l'impact à long terme, en particulier dans les pays disposant de ressources limitées. Cela étant, elle a salué l'intérêt accordé aux jeunes et aux questions de genre dans un grand nombre de projets achevés en 2022.

117. Une autre délégation a remercié les Gouvernements de l'Autriche et de la Belgique ainsi que d'autres donateurs pour leur généreux soutien financier au Fonds de l'OIM pour le développement. Une troisième délégation, notant que le Fonds complétait utilement le Pacte mondial, s'est déclarée favorable à un nombre accru de projets portant sur le retour et la réintégration des migrants, les conditions de travail, les migrants vulnérables ainsi que la mobilité et les voies légales. L'inclusion des femmes migrantes et des migrants présentant un handicap, entre autres, devrait être une composante clé dans la mise en œuvre de tous les projets relevant du Fonds. Elle a encouragé d'autres États Membres à suivre l'exemple de son pays en rejoignant les rangs des donateurs du Fonds et en fournissant des contributions volontaires.

118. Une représentation a estimé que le Fonds devrait comprendre davantage de projets portant sur des solutions durables pour les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, étant donné que des investissements accrus dans ce domaine – en particulier dans les 16 pays jugés prioritaires dans le cadre du suivi du Programme d'action du Secrétaire général sur les déplacements internes – seraient conformes à l'engagement pris par l'OIM au titre du Programme d'action et contribueraient à produire des changements réels en répondant aux besoins pertinents. Elle s'est félicitée de la précieuse contribution que constituaient les financements d'amorçage alloués par le Fonds à des projets dans le but de développer les capacités des pouvoirs publics à relever les défis que posait la migration et à aider les populations vulnérables.

119. Une autre représentation a exprimé son appui aux projets de renforcement des capacités qui aidaient les fonctionnaires gouvernementaux à relever les défis ayant trait à la migration et à prévenir la traite et le trafic illicite de migrants, à réduire l'ampleur et les incidences négatives de la migration irrégulière, et à promouvoir la contribution de la migration au développement durable. Alors que son pays continuait de rencontrer des difficultés dans certains domaines relevant de la gestion et de la gouvernance des migrations, notamment concernant la documentation, les données, le renforcement

des capacités et les centres de secours destinés aux victimes de la traite, elle a exhorté l'OIM à lui accorder un soutien additionnel au titre de son Fonds pour le développement, et remercié les donateurs du Fonds pour l'aide apportée, en particulier aux pays d'accueil.

120. Une autre représentation a déclaré que son pays attachait une grande importance à l'action menée par l'OIM dans le domaine du changement climatique, en particulier pour ce qui était de la fourniture de solutions autres que la migration irrégulière et du renforcement de la résilience, et souhaiterait collaborer plus étroitement avec l'Organisation en vue de réduire la mobilité due au changement climatique et de réfléchir à des projets visant à renforcer la résilience au changement climatique et à aider les migrants touchés.

121. La Directrice générale adjointe chargée des opérations a confirmé que tous les domaines d'action identifiés par les États Membres faisaient partie intégrante de la voie qu'empruntait l'OIM en vue de mettre en place des solutions dans les domaines tant de la prévention que de la réponse. L'approche suivie par l'Organisation à cet égard obéissait à une vision à long terme du développement, conformément au Programme d'action du Secrétaire général sur les déplacements internes, tout en répondant à des besoins réels sur le terrain, notamment ceux des populations les plus vulnérables.

122. Le Comité permanent a pris note du document S/32/5.

Rapport sur les réponses de l'OIM aux crises migratoires

123. L'Administration a présenté son rapport sur les réponses de l'OIM aux crises migratoires à l'aide d'un diaporama, en précisant que les chiffres indiqués étaient provisoires et seraient publiés dans le rapport intitulé IOM Global Report 2023: Operations and Emergencies. Dans un contexte de besoins humanitaires sans précédent, l'OIM s'employait à intervenir en se fondant sur le lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix, selon une approche participative qui accordait la priorité à la compréhension des contextes locaux, à la mobilisation de diverses parties prenantes et au renforcement de partenariats durables et inclusifs aux fins de solutions durables.

124. En 2022, les réponses de l'OIM aux crises migratoires – notamment les activités sanitaires d'urgence, de transition et de relèvement, et de suivi des déplacements – avaient profité à 31,1 millions de personnes, pour des dépenses totales de 2 milliards de dollars É.-U.. Le Cadre opérationnel en cas de crise migratoire restait un outil essentiel pour apporter des réponses complètes, inclusives et holistiques aux aspects des crises relatifs à la mobilité. Il était important de noter qu'il rassemblait les capacités humanitaires, de développement, de consolidation de la paix et de gestion des migrations de l'OIM aux fins d'interventions cohérentes adaptées au contexte.

125. L'OIM jouait un rôle de plus en plus important en matière de coordination humanitaire. En 2022, elle avait assumé des fonctions de coordination au sein de 181 structures de coordination – notamment des groupes sectoriels, secteurs, groupes de travail et équipes spéciales – dans 72 pays, soit une hausse de 27 % par rapport à 2021 ; et avait étroitement associé des organisations de la société civile et des entités gouvernementales à son action. Le Groupe mondial de la coordination et de la gestion des camps continuait d'être mis à profit aux fins de la recherche de solutions durables pour les communautés déplacées, environ 4 millions de personnes ayant bénéficié d'activités globales de gestion des sites et des déplacements dans 37 pays. L'OIM avait établi différents documents d'orientation décrivant comment le Groupe pourrait jouer un rôle clé en plaidant en faveur de solutions durables pour les communautés déplacées et en aidant ces dernières à y accéder.

126. Plus de 9 millions de personnes avaient bénéficié d'activités relatives aux abris et aux établissements dans 80 pays. L'OIM était à présent le premier bénéficiaire de fonds destinés à financer des abris, ce qui témoignait de la confiance des donateurs et des partenaires dans la capacité de

l'Organisation à apporter une aide essentielle à ceux qui en avaient besoin. Près de 13 millions de personnes avaient bénéficié d'une aide sous la forme de services WASH dans 61 pays, parmi lesquels on pouvait citer des activités innovantes de recyclage de lanternes solaires dans des contextes de déplacement en Afrique de l'Est et l'amélioration du traitement des boues fécales en vue de prévenir les flambées de choléra en Asie. L'expertise et les capacités de l'Organisation en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène joueraient un rôle central dans ses activités visant à faire face à la migration climatique.

127. Dans le domaine des réinstallations et de la gestion des mouvements, l'OIM avait apporté un soutien essentiel à un peu plus de 190 000 mouvements internationaux, notamment en matière d'évacuation sûre, de réinstallation, de rapatriement et de retour. Ses activités reposaient sur une approche globale, fondée sur les droits et respectueuse de la dignité humaine dans laquelle le voyage, la santé et l'intégration étaient considérés comme des aspects clés du processus de mouvement. L'action de l'OIM en matière de protection visait à garantir le plein respect et la pleine jouissance des droits des personnes et des communautés touchées par des déplacements. L'Organisation avait fourni une aide humanitaire directe à 3 millions de personnes dans plus de 58 pays. Parallèlement aux interventions de protection spécialisée, l'OIM s'employait résolument à atténuer les risques et à intégrer la protection dans les autres secteurs d'assistance.

128. À la faveur des programmes sanitaires de l'OIM dans les situations d'urgence humanitaire, plus de 23 000 agents de santé avaient été formés, 130 000 évaluations sanitaires avaient été menées et 2,9 millions de personnes dans des situations de crise avaient été vaccinées. Les opérations de la Matrice de suivi des déplacements avaient permis de suivre et de surveiller les mouvements et les besoins de plus de 51 millions de personnes déplacées à l'intérieur de leur pays et de recueillir des informations sur les flux migratoires dans plus de 92 pays. L'importance que l'OIM attachait à l'ancrage local et aux partenariats avec des organismes nationaux et internationaux était attestée par les financements directs qu'elle avait fournis par le biais d'initiatives phares telles que le Fonds de réponse rapide en Éthiopie, au Soudan et au Soudan du Sud, grâce auquel 42 organisations non gouvernementales avaient pu répondre aux besoins urgents des populations les plus vulnérables. La responsabilité constituait un autre principe fondamental de l'action menée par l'OIM, et plus de 3 500 membres du personnel avaient suivi une formation en la matière.

129. Le système humanitaire était sollicité au-delà de ses capacités, sept situations d'urgence de niveau 3 décrétées en interne et trois interventions régionales mettant en évidence la nécessité de gérer mieux et plus efficacement ce type de situation. En conséquence, des exercices d'apprentissage et d'évaluation relatifs à la gestion des situations d'urgence de niveau 3 avaient été menés, et les politiques, procédures et protocoles existants faisaient l'objet d'une révision en vue d'assurer une réponse rapide de l'ensemble de l'Organisation dans ce type de scénario. Une composante clé de cette réponse avait été le partenariat de l'OIM avec le secteur privé. Alors que le Mécanisme de financement des situations d'urgence migratoires pourrait également jouer un rôle utile dans la réponse aux situations de niveau 3, les contributions des donateurs n'avaient permis de réunir que 38 % de l'objectif de financement de 30 millions de dollars É.-U.. Les États Membres étaient donc encouragés à contribuer au Mécanisme de financement afin d'appuyer les capacités permettant à l'OIM de fournir une aide vitale aux personnes qui en avaient besoin en temps de crise.

130. Le Comité permanent a pris note de l'exposé.

Partenariats de l'OIM avec le secteur privé

131. L'Administration a présenté un diaporama illustrant les principales informations actualisées sur la stratégie relative au secteur privé à la suite de l'adoption, le 28 juin 2022, de la résolution n° 31 du Comité permanent des programmes et des finances concernant l'investissement dans la structure

de base de l'OIM. Elle a également fourni un aperçu des activités de mobilisation du secteur privé menées par l'Organisation en 2022.

132. La stratégie prévoyait trois piliers devant permettre d'atteindre l'objectif de collecte de fonds chiffré à 30 millions de dollars É.-U. : impact – apporter un soutien au secteur privé en vue d'un impact maximal grâce à une refonte des politiques et des pratiques et à leur harmonisation avec les droits humains et les normes du travail ; revenus – recevoir le soutien du secteur privé aux fins de la mission et du mandat de l'OIM et assurer une source de revenus souples permettant d'appuyer les programmes et les projets ; et innovation – élaborer conjointement des solutions dans le cadre d'efforts visant à créer de nouveaux modèles de mobilisation fondés sur des collaborations novatrices visant à s'atteler aux défis migratoires.

133. En vue de maximiser les avantages et possibilités qu'offraient les partenariats avec le secteur privé, un ensemble de lignes directrices relatives à la diligence raisonnable avait été établi pour ce qui était de la mobilisation du secteur privé, précisant le champ de ce type de partenariat et les critères et procédures applicables. L'objectif était de garantir la conformité de toutes les collaborations avec les valeurs fondamentales, les pratiques institutionnelles et les engagements de l'OIM et du système des Nations Unies. Les nouvelles lignes directrices assuraient un cadre formel au processus de mobilisation et contribuaient à un meilleur alignement avec le système des Nations Unies en incorporant les recommandations des Nations Unies et en s'appuyant sur les pratiques exemplaires d'autres organismes, tout en tenant compte des ressources et processus internes de l'OIM. Les lignes directrices couvraient des sujets clés tels que les critères d'exclusion courants, les secteurs sensibles, les analyses fondées des risques et des avantages, les mesures d'atténuation des risques et les processus décisionnels concernant l'approbation ou le rejet de partenariats avec des entités du secteur privé. Elles visaient également à prévenir l'écoblanchiment ou l'habillage onusien, à évaluer le respect des principes internationaux et à préserver la crédibilité et la réputation de l'OIM.

134. Un programme d'ambassadeurs itinérants d'une durée de deux ans serait par ailleurs mis en œuvre dans le but d'identifier des personnalités pouvant mettre à profit leur notoriété pour appuyer la mission et le mandat de l'OIM et aider l'Organisation à atteindre ses objectifs en matière de collecte de fonds. Des lignes directrices relatives à la sélection, la nomination et l'action des ambassadeurs avaient été élaborées, et un programme pilote serait prochainement mis en œuvre, dans le cadre duquel les bureaux de l'OIM seraient invités à proposer des ambassadeurs à l'échelle nationale, régionale et mondiale.

135. En 2022, les contributions du secteur privé avaient généré des produits à hauteur de 16,8 millions de dollars É.-U., dont plus de 9 millions de dollars É.-U. avaient été affectés à la réponse au conflit en Ukraine. Les produits générés provenaient majoritairement (plus de 15 millions de dollars É.-U.) d'entreprises et de fondations privées. De manière générale, l'Organisation était en voie d'atteindre son objectif de collecte de fonds chiffré à 30 millions de dollars É.-U..

136. En 2022, l'OIM avait noué plus de 30 partenariats avec le secteur privé, Airbnb constituant son donateur le plus important avec une contribution de plus de 6 millions de dollars É.-U.. Conjointement avec Airbnb, l'OIM avait été en mesure d'assurer plus de 175 000 nuits en lieu sûr et dans la dignité à plus de 7 000 personnes. La mobilisation du secteur privé avait été renforcée plus avant par la mise en place de partenariats avec des entreprises et par la collaboration avec USA for IOM, le partenaire à but non lucratif de l'Organisation aux États-Unis d'Amérique. USA for IOM avait généré des produits de plus de 3 millions de dollars É.-U. en 2022, soit plus du double du montant dégagé l'année précédente.

137. En 2023, les efforts visant à intensifier la mobilisation du secteur privé se poursuivraient de manière à réaliser l'objectif actuel de collecte de fonds chiffré à 15 millions de dollars É.-U.. Des

partenariats fructueux avaient déjà été noués, notamment avec Amazon aux fins de l'acheminement d'articles essentiels en Türkiye et en République arabe syrienne dans le cadre de la réponse de l'OIM aux séismes, et avec The Walt Disney Company pour des activités portant sur la migration de main-d'œuvre et le recrutement éthique.

138. Une délégation a fait observer que, dans un contexte mondial de besoins croissants, les efforts visant à diversifier et accroître les ressources de l'OIM étaient opportuns. Elle a encouragé l'Organisation à s'efforcer de nouer des partenariats stratégiques avec le secteur privé qui reposaient sur des objectifs communs, et demandé des informations actualisées régulières sur les activités menées et les avancées réalisées dans ce domaine. Une autre délégation a souligné l'importance de la coopération avec le secteur privé, attirant l'attention sur l'appui logistique assuré par des entreprises privées, et notamment sur l'aide précieuse fournie par des compagnies aériennes nationales dans le cadre de l'acheminement d'articles de secours dans des zones touchées par des catastrophes naturelles telles que des séismes.

139. L'Administration a remercié les États Membres pour leur soutien concernant les relations de l'OIM avec le secteur privé et a pris note de la demande d'informations actualisées sur l'action menée.

140. Le Comité permanent a pris note de l'exposé.

Autres questions

141. La Présidente a informé le Comité permanent que l'Administration communiquerait prochainement des documents contenant des informations sur le processus de nomination des directeurs généraux adjoints. Elle a encouragé les groupes régionaux à discuter de ces questions.

Clôture de la session

142. La Présidente a remercié le Directeur général pour le travail inestimable qu'il avait accompli et lui a souhaité plein succès pour la suite.

143. La Présidente a déclaré close la trente-deuxième session du Comité permanent des programmes et des finances le mercredi 28 juin 2023 à 15 h 50.